



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17

Commune de Mittelhausbergen
Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 15/03/2021
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents Christiane HIGI / Jean-Luc JAEGER / Nicole OSSWALD / Henri-Pierre GANGLOFF / Brigitte FORLER / Julien BOURGET / Laurence VILAIN / Jean-Luc CHERIOUX / Daniel BARRAL / Valérie STOLL / Lionel SCHNEIDER / Fabienne KANDEL / Alexandre LORENTZ / Mélissa LAPP / Olivier KEIME / Pascal SCHLICHTER

Absents excusés avec procuration Aurélie FICKINGER à Mélissa LAPP / Brigitte HUCK à Christiane HIGI

Absents excusés

Absents

M. le maire ouvre la séance à 19h35.

Il apprécie le quorum des conseillers présents et constate que celui-ci est atteint. Le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Il fait le décompte des absents et des procurations reçues par devant lui :

- Brigitte Huck, absente excusée donnant procuration à Christiane Higi ;
- Aurélie Fickinger, absente excusée donnant procuration à Mélissa Lapp.

Passé cela, M. le maire ouvre l'ordre du jour de la séance.

Point n°1 : Nomination du secrétaire de séance

Le secrétaire de la séance du 25 janvier 2021 était Daniel Barral. Compte tenu d'une absence, Daniel Barral est de nouveau proposé au secrétariat de séance et désigné en cette qualité à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021

M. le maire demande au conseil municipal si des observations ou des remarques sont à formuler par rapport au compte-rendu de la séance précédente. Devant le silence des conseillers, il met le point au vote, qui est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

M. le maire informe les conseillers que le trésorier-payeur de Schiltigheim a récemment transmis à la commune son compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2020. Il ajoute que le compte de gestion constitue la reddition

de l'ensemble des écritures comptables, en dépenses comme en recettes, tenue par le Centre des finances publiques sur un exercice budgétaire. Ce compte doit être approuvé par le conseil municipal.

Luca Funaro détaille les montants figurant au compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 :

- **Section de fonctionnement :**

<i>Recettes de fonctionnement :</i>	1 483 507.72 €
<i>Dépenses de fonctionnement :</i>	1 223 946.08 €

- **Section d'investissement :**

<i>Recettes d'investissement :</i>	968 699.46 €
<i>Dépenses d'investissement :</i>	882 801.26 €

M. le maire met la délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°4 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2020

M. le maire explique qu'après le compte de gestion le conseil municipal doit désormais approuver le compte administratif. Il ajoute que ce dernier est le pendant communal du compte de gestion : il constitue la reddition de l'ensemble des écritures comptables, en dépenses comme en recettes, tenue par les services communaux sur un exercice budgétaire. Les montants des comptes de gestion et administratif doivent être similaires, au centime près.

Luca Funaro détaille les montants figurant au compte administratif pour l'exercice 2020 :

- **Section de fonctionnement**

<i>Recettes de fonctionnement :</i>	1 483 507.72 €
<i>Dépenses de fonctionnement :</i>	1 223 946.08 €
<i>Résultat de l'exercice 2020 :</i>	259 561.64 €
<i>Report de l'excédent cumulé au 31/12/2019 :</i>	400 501.49 €
<i>Solde de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 :</i>	660 063.13 €

- **Section d'investissement**

<i>Recettes d'investissement :</i>	968 699.46 €
<i>Dépenses d'investissement :</i>	882 801.26 €
<i>Résultat de l'exercice 2020 :</i>	85 598.20 €
<i>Report de l'excédent cumulé au 31/12/2019 :</i>	- 386 181.76 €
<i>Solde d'investissement cumulé au 31/12/2020 :</i>	- 300 283.59 €

Ceci fait, M. le maire quitte la présidence de séance ainsi que la salle, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal élit alors Christiane Higi à la présidence de la séance, puis débat succinctement du compte administratif présenté par le maire. Mme Higi met la délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Fixation du taux des impositions directes locales pour l'année 2021

De retour dans la salle et reprenant la présidence de la séance, M. le maire remercie le conseil pour l'approbation du compte administratif. Passant au point suivant, il rappelle que le conseil municipal est invité à se prononcer chaque année sur les taux des impositions directes locales applicables sur la commune. Ces taux ont été revalorisés pour la dernière fois en 2017 et il ne souhaite pas les voir revaloriser en 2021.

Néanmoins, il ajoute que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale conduite par le gouvernement, la commune se voit attribuer à partir de janvier 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – en compensation de la perte de recettes fiscales liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Ce faisant, la part départementale de la TFPB passera à un taux de 0 % et la commune devra intégrer dans son taux celui de l'ex-conseil départemental du Bas-Rhin. En 2020, ce taux était de 13,17 %.

Par conséquent, M. le maire expose au conseil que le taux de TFPB pour l'année 2021 sur la commune de Mittelhausbergen sera de 28,25 %, décomposé comme ceci :

15,08 % (taux communal inchangé en 2021) + 13,17 % (taux départemental insusceptible de modification) = 28,25 %

Il précise que cette « augmentation » du taux communal n'aura pas d'impact sur les impositions des citoyens de Mittelhausbergen, dans la mesure où ils continueront de payer la même somme totale de TFPB sur l'année, mais le fléchage de son produit sera différent. Il invite les conseillers municipaux à relayer cette information dans l'hypothèse où des questions devaient leur être posées à l'avenir par leurs voisins.

M. le maire met la délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°6 : Affectation du résultat de l'exercice 2020

M. le maire expose au conseil qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, il est maintenant nécessaire de décider que faire de l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020. Il ajoute que dans sa délibération précédente, le conseil a constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 660 063.13 €.

Luca Funaro informe le conseil que les règles d'affectation n'imposent que de financer la section d'investissement lorsque celle-ci est déficitaire. Ce n'est pas le cas sur l'exercice 2020, compte tenu des restes à réaliser en recettes d'investissement, le conseil peut donc affecter l'intégralité du résultat en section de fonctionnement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement cumulé en section de fonctionnement.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2021

Luca Funaro présente les montants du budget primitif élaboré par la commission des Finances dans sa séance du 10/03/2021 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 055 732.71 €	2 055 732.71 €	1 293 849.14 €	1 293 849.14 €
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
11/ Charges à caractère général	413 500 €	2/ Résultat d'exploitation reporté	660 063.13 €
12/ Charges de personnel et frais assimilés	445 750 €	13/ Atténuation de charges	32 806.58 €
14/ Atténuations de produits	230 016 €	70/ Ventes de produits fabriqués, prestations de service	3 600 €
22/ Dépenses imprévues	45 000 €	73/ Impôts et taxes	1 266 084 €
23/ Virement à la section d'investissement	745 006 €	74/ Dotations, subventions et participations	87 649 €
42/ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 138.93 €	75/ Autres produits de gestion courante	5 500 €
65/ Autres charges de gestion courante	152 039.16 €	76/ Produits financiers	30 €
66/ Charges financières	9 782.62 €		
67/ Charges exceptionnelles	5 500 €		
Total général	2 055 732.71 €	Total général	2 055 732.71 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
001/ Déficit d'investissement reporté	300 283.59 €	21/ Virement de la section de fonctionnement	745 006 €

16/ Emprunts et dettes assimilées	45 083.02 €	40/ Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 138.93 €
20/ Immobilisations incorporelles	10 000 €	10/ Dotations, fonds divers et réserves	162 460 €
21/ Immobilisations corporelles	277 282 €	13/ Subventions d'investissement	737.10 €
<i>+CR 2020 : 5 718 €</i>	<i>283 000 €</i>	<i>+CR 2020 : 376 507.11 €</i>	<i>377 244.21 €</i>
23/ Immobilisations en cours	600 482.53 €		
020/ Dépenses imprévues	55 000 €		
Total général	1 293 849.14 €	Total général	1 293 849.14

Il ajoute que, compte tenu des incertitudes liées aux montants des subventions que la commune percevra pour la construction du groupe scolaire et au montant de l'emprunt que la commune devra contracter, le choix a été fait de ne pas incorporer les dépenses et les recettes liées à ce projet dans le budget primitif. Lorsque tout aura été ficelé, une décision modificative n°1 pourra être présentée au conseil municipal.

Alexandre Lorentz demande si les dépenses et les recettes afférentes au projet du 27 rue Principale avaient été intégrées dans le budget primitif. Jean-Luc Jaeger lui répond que non.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Points divers – Informations

1. Zone à faibles émissions

M. le maire expose au conseil que la zone à faibles émissions (ZFE) est un dispositif destiné à faire baisser les émissions de polluants dans les agglomérations pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants de respirer un air qui ne nuit pas à leur santé. Le principe est d'interdire ou de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini, en utilisant les vignettes Crit'Air qui permettent de classer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants.

Il ajoute que la mise en place de la ZFE métropolitaine est étudiée par les services de l'Eurométropole de Strasbourg depuis quelques années maintenant. La mise en place de cette ZFE est renforcée par l'obligation légale (loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019) faite à la métropole de la mettre en place au 01/01/2022.

Il termine sur le fait qu'au 01/01/2022, tous les véhicules sans vignette Crit'Air ou avec une vignette Crit'Air 5 seront interdits de circulation sur le territoire de l'EMS (sauf portions dérogatoires).

2. Voie de liaison intercommunale Ouest

M. le maire explique que le nouvel exécutif métropolitain ne sait pas quoi faire de cette VLIO : le budget énorme (120M €), l'absence de cofinanceurs, l'opposition marquée ou moins marquée de certaines communes du Nord (Oberhausbergen, Hoenheim, Bischheim), l'incertitude de résolution des problèmes de circulation de l'arc Ouest,

la création d'une nouvelle voirie structurante qui n'est pas très écologiste, etc. Il joue la montre en demandant de nouvelles études. La commune a rencontré Pia IMBS, son message était de dire que le projet n'est pas enterré, mais qu'elle n'est pas sûre que la VLIO règle les problèmes de Mittelhausbergen, en conséquence de quoi elle a commandé une étude à l'ADEUS. Il se doute fort que rien ne sera fait sur ce mandat et que le projet sera probablement enterré dans les années à venir.

3. Gestion future des points divers

M. le maire informe le conseil qu'à l'avenir, les conseillers municipaux pourront solliciter l'administration pour l'inscription dans les points divers de tout sujet d'actualité ou projet communal qu'ils souhaitent porter à l'attention du conseil, sur lequel ils souhaitent obtenir des informations ou sur lequel ils souhaitent qu'un travail soit initié.

L'inscription aux points divers d'un sujet pourra être demandée jusqu'à 5 jours francs avant la date de réunion du conseil municipal.

4. Conteneurs enterrés

M. le maire informe le conseil que suite à l'étude et aux propositions des services de l'Eurométropole de Strasbourg, les décisions suivantes ont été prises :

- implantation d'un conteneur enterré de tri dans la rue des Vignes, au niveau du parking ;
- refus de l'implantation d'un conteneur enterré dans la rue du Zinkenthal (problématiques d'enterrement et d'aménagement de la plateforme liée à la présence de réseaux à proximité du site) ;
- refus de l'implantation de conteneurs enterrés dans la rue Nicolas Poussin (trop proche du point d'apport du Jardin des Sources) ;
- demande d'étude d'implantation de conteneurs enterrés dans le Mittelberg car ce serait le seul endroit non desservi en collecte ;
- installation d'un conteneur de tri et d'un conteneur verre de surface dans le clos des Vergers (une fois les enterrements de conteneurs réalisés) ;
- suppression totale des conteneurs de surface sur le parking route de Niederhausbergen (une fois les enterrements de conteneurs réalisés).

Henri-Pierre Gangloff ajoute que ces décisions seront de nature à résorber la problématique de dépôts sauvages sur le parking du cimetière route de Niederhausbergen, et que l'on est désormais dans l'attente d'un retour des services de la métropole. Il termine en disant que la métropole mène actuellement une étude pour savoir s'il ne serait pas pertinent dans certaines communes de remplacer l'apport volontaire de déchets par une collecte de déchets recyclables en bacs jaunes.

5. Fresque dans le gymnase

M. le maire explique au conseil que sur le mandat dernier, à l'occasion des travaux d'extension/restructuration du périscolaire, il avait émis l'idée de la réalisation d'une fresque dans le gymnase pour habiller ce nouveau pan de mur en placoplâtre près de l'escalier. Les services avaient alors demandé à un artiste habitant Mittelhausbergen, David Georges, de faire une proposition.

Ce dernier a finalement fait une proposition de fresque à la municipalité : « cabane dans les bois, sur fonds de faune alsacienne » ; la proposition a reçu un accueil favorable de la part du bureau. La réalisation de cette fresque est chiffrée à 6.000 € TTC tout compris (prestation + matériel). Il serait possible de faire baisser le coût du matériel en achetant nous-mêmes le matériel auprès de nos fournisseurs où nous avons des remises intéressantes (peintures, nacelle, etc.).

6. Amélioration du chemin des Forts

M. le maire explique que le chemin des Forts est un endroit extrêmement apprécié par la population de Mittelhausbergen et des communes alentours. Il souhaite que d'avantage d'efforts soit apportés à la mise en valeur et l'entretien de ce chemin.

Il informe le conseil qu'il a pour projet d'y installer un banc de type Napoléon I^{er}, en utilisant les poteaux de grès que l'on peut trouver sur le chemin et que M. Philippe Haag a accepté de donner à la commune pour la réalisation de ce banc.

7. 27 rue Principale

M. le maire informe le conseil municipal que l'Établissement public foncier d'Alsace a préempté la maison du 27 rue Principale par arrêté préemptif du 04/02/2021. La commune et l'EPF sont désormais dans l'attente de l'expiration du délai de recours en excès de pouvoir de 2 mois pour finaliser la vente chez le notaire.

8. Visite du ban communal

M. le maire informe les conseillers qu'il sera temps de reprendre rendez-vous pour la visite du ban communal une fois les beaux jours revenus. Il remercie Olivier Keime de l'avoir relancé à ce sujet.

9. Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

M. le maire expose que les services de l'EMS ont contacté la commune au sujet de l'appel à initiative privée (AIP) concernant l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique sur toute la métropole. L'AIP permettrait d'installer une borne permettant de recharger deux véhicules en simultanément. La commune doit sacrifier deux emplacements de stationnement qui seraient réservés à ces bornes.

L'installation de la borne serait à la charge du groupement ENGIE/Freshmile, qui paierait à la collectivité une redevance d'occupation du domaine public dont le montant n'est pas encore arrêté. La recharge ne serait pas gratuite pour l'utilisateur, qui paierait sa recharge au moyen d'une borne RFID.

Le groupement de l'AIP propose d'implanter une borne électrique près de l'aire de jeux de la rue Camille Claus (présence de la boulangerie, de la salle de sport et du quartier résidentiel dense) ; la commune accepterait, dans la mesure où ça ne sacrifierait pas deux places de stationnement dans la rue Principale ou sur le parking du CSC.

10. Elections cantonales et régionales

M. le maire informe le conseil municipal que les prochaines élections cantonales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Il souhaite que les conseillers municipaux puissent bloquer ces dates dans leur agenda pour pouvoir participer aux opérations électorales en tenant les bureaux de vote et en participant aux opérations de dépouillement le soir-même.

11. Travaux à l'entrée de Mittelhausbergen

Henri-Pierre Gangloff informe le conseil avoir rencontré les services de l'Eurométropole de Strasbourg chargés de la programmation et de la conduite des travaux d'aménagement de la voie verte en provenance de Schiltigheim et de la reprise des enrobés de la route de Strasbourg. Il explique que les travaux sont prévus sur les mois de juillet et d'août 2021. Ils se dérouleront la plupart du temps sous alternat de circulation mais nécessiteront, temporairement, la fermeture totale de la route pour couler les enrobés. Cette fermeture sera certainement réalisée au plus creux de la période, entre le 1^{er} août et le 15 août.

12. Déplacements vers le futur groupe scolaire

Henri-Pierre Gangloff indique que les commissions Travaux/Environnement et Jeunesse ont formé conjointement un groupe de travail pour étudier les cheminements vers le futur groupe scolaire en vue de les améliorer et de les sécuriser.

Deux rencontres ont déjà eu lieu :

- la première pour identifier à l'échelle de la commune les zones de départ et les points chauds ;
- la deuxième, sur le terrain, pour faire le point sur la rue Eugène Delacroix et formuler des objectifs et des propositions.

Il ajoute qu'une prochaine réunion se tiendra le mercredi 17/01/2021 pour étudier la rue des Jardins, la rue des Vignes et la rue Jean-Daniel Roederer.

13. Sûreté publique

Jean-Luc Cherioux présente au conseil municipal les diapositives qu'il a élaborées en amont.

- poursuite des contrôles de vitesse : il informe que les opérations de contrôle de vitesse conduites par les forces de gendarmerie se poursuivent de manière ponctuelle sur la commune ;
- sécurisation de la sortie de la rue des Jardins sur la route de Strasbourg : il informe que, suite à un accident léger de personnes, le passage pour piétons a été remis en peinture et que les services étudient la mise en place de signalisations verticales permettant d'informer les automobilistes de la présence à proximité d'une école et du cheminement d'enfants ;
- vidéoprotection : il présente au conseil municipal les implantations futures des caméras de vidéoprotection dont la genèse remonte au mandat précédent. Alexandre Lorentz lui demande à quelles occasions passées un tel dispositif aurait pu être une aide. Jean-Luc Cherioux lui répond que ces caméras sont positionnées à des endroits stratégiques de la commune pour aider les forces de gendarmerie à repérer des auteurs potentiels d'infractions lors de cambriolages. Les images sont transmises au centre de surveillance vidéo à Strasbourg et la gendarmerie peut demander à les consulter dans le cadre d'enquêtes. Pascal Schlichter signale qu'il trouve incohérent que la rue Jules Hardouin-Mansart ne soit pas équipée d'une caméra, compte tenu du trafic important que la rue connaît. Jean-Luc Cherioux lui répond qu'en collaboration avec les services de la métropole et de la gendarmerie nationale, il avait été acté que seuls les axes structurants en entrée/sortie d'agglomération seraient équipés.

14. Chasse aux Œufs de Pâques

Julien Bourget informe le conseil municipal qu'il les a sollicités pour l'organisation de la Chasse aux Œufs de Pâques qui aura lieu début avril pour les enfants de la commune.

M. le maire informe le conseil que la prochaine séance est prévue le lundi 12/04/2021 à 19h30.

La séance est close à 20h45.